

# LE DÉFI DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES ULTRAMARINS

En maintenant une approche globale de la question de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins, en s'intéressant à leur scolarisation, du plus jeune âge jusqu'à l'enseignement supérieur, mais aussi à leurs activités associatives, culturelles et sportives ainsi qu'à leurs conditions d'insertion sur le marché du travail et dans la société, l'avis du CESE veut souligner les spécificités ultramarines et proposer un ensemble de préconisations dédiées aux jeunes ultramarins en vue de leur insertion. En effet, leur situation vis-à-vis de l'emploi demeure, depuis plusieurs années, difficile et doit être rapidement améliorée pour garantir leur avenir et le développement économique, social, culturel et environnemental de l'ensemble des Outre-mer.

## Les principales préconisations du CESE

### AMÉLIORER LA CONNAISSANCE SUR LA FORMATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES ULTRAMARINS

Pour atteindre cet objectif, le CESE préconise :

- que les populations de Mayotte, de Saint-Martin et de la Guyane soient mieux dénombrées, en particulier les jeunes ;
- que le service statistique du ministère de l'Éducation nationale, prenne mieux en compte les territoires ultramarins ;
- que le programme de travail du Centre d'études et de recherches sur les qualifications intègre de nouveau les problématiques ultramarines ;
- que les moyens humains et financiers du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse soient confortés pour les Outre-mer.

### AMÉLIORER LES POLITIQUES ÉDUCATIVES ET LE NIVEAU DE FORMATION DES JEUNES ULTRAMARINS

À cette fin, le CESE préconise :

- l'amélioration des conditions de scolarisation des enfants ultramarins à partir de deux ans afin de faciliter la maîtrise du français chez les plus jeunes ;
- sur les territoires particulièrement concernés par ces enjeux comme Mayotte, la Guyane ou Saint-Martin, l'élaboration de plans spécifiques de construction, de rénovation et de rétrocession des bâtiments scolaires et des terrains aux communes ;
- que soit mise en place dans chaque territoire ultramarin, sous la responsabilité du rectorat, une cellule rassemblant

des professeurs de l'université et les enseignants du secondaire afin d'améliorer l'orientation des élèves ;

- qu'une Université régionale des métiers et de l'artisanat soit implantée dans les Outre-mer disposant d'une université ;
- une « prépa année zéro » qui s'intercalerait entre le baccalauréat et la Première année commune aux études de santé (PACES) à l'attention des jeunes ultramarins volontaires qui souhaiteraient entreprendre des études de Médecine ;
- que le dispositif de santé scolaire et universitaire dans les Outre-mer soit conforté ;
- que tous les enseignants dans les territoires ultramarins reçoivent obligatoirement, en amont de l'année scolaire, une initiation aux principales langues vernaculaires et aux cultures locales ;
- de mettre à la disposition des enseignants des personnes parlant à la fois le français et la langue vernaculaire pour les aider dans leurs enseignements.



**Eustase Janky**

est professeur en médecine et vice-président de l'université des Antilles-Guyane.

Il siège au CESE à la délégation à l'Outre-mer et à la section des affaires sociales et de la santé où il représente le groupe de l'Outre-mer.

#### Contact :

eustase.janky@lecese.fr  
01-44-43-60-36

## ÉVALUER, PRÉVENIR ET MIEUX LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME ET LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE DANS LES OM

À cette fin, le CESE préconise :

- la mise en place d'un dispositif de détection et d'accompagnement des enfants en difficulté dès l'école primaire avec des aides aux devoirs réalisés sur crédits publics ;
- que des plans de prévention et de lutte contre l'illettrisme soient élaborés pour la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Saint-Martin ;
- qu'un chef de file soit clairement identifié pour chaque plateforme ultramarine de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs ; que le dispositif soit mis en place à Mayotte et que des dispositifs analogues soient mis en œuvre dans les collectivités d'Outre-mer et en Nouvelle-Calédonie.

## REVALORISER LA MOBILITÉ DES JEUNES ULTRAMARINS

Afin de revaloriser la mobilité des jeunes ultramarins, le CESE préconise :

- que soit rétablie la prise en charge complète du coût du transport aérien, pour un voyage par an, pour l'ensemble des jeunes ultramarins dont les familles remplissent les conditions de ressources instaurées par la réforme du « passeport mobilité études » ;
- la mise en œuvre, par l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité, d'un accompagnement des étudiants ultramarins bénéficiaires du « passeport mobilité études » ;
- que l'agence Erasmus+ France/Éducation Formation dispose de moyens spécifiques pour communiquer et informer en direction des territoires ultramarins et prendre en charge davantage de jeunes ultramarins dans le cadre d'ERASMUS + ;
- d'expérimenter dans un territoire ultramarin volontaire, un dispositif selon le modèle d'ERASMUS + dans l'espace régional des territoires ultramarins ;
- que l'Office franco-québécois pour la jeunesse conclue des conventions relatives à la mobilité avec chacun des territoires ultramarins ;
- de définir des offres de formation et de recherche dans les domaines où les Outre-mer présentent un avantage comparatif.

## AMÉLIORER L'INSERTION ET L'ACCÈS À L'EMPLOI DANS LES OUTRE-MER

À cette fin, le CESE préconise :

- dans chaque territoire ultramarin la création d'un observatoire régional des métiers et la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale ;
- que le Service militaire adapté (SMA) soit doté des moyens financiers et humains nécessaires à la prise en charge des jeunes, et notamment que les crédits d'investissement en infrastructures et en équipements, indispensables pour la pérennité de son action, soient mis en adéquation avec la réalité des besoins et le cas échéant augmentés ;
- une augmentation du nombre de contrats aidés en faveur des jeunes pour chacun des territoires ultramarins avec une évaluation de leur utilisation afin de lever à la fois les freins à leur mise en œuvre et de vérifier leurs effets sur le parcours d'insertion des jeunes notamment en termes de formation ;
- que le dispositif « Garantie jeunes » soit déployé en 2015, le plus rapidement possible en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane et que Mayotte soit également prise en compte ;
- de bien identifier les acteurs associatifs sur chaque territoire ultramarin et les potentialités qu'ils présentent en termes de lien social et d'insertion des jeunes, de les faire connaître et de les soutenir dans leurs actions et programmes ;
- que le Service civique fasse l'objet d'une vigoureuse campagne d'information dans les Outre-mer ;
- de promouvoir certains secteurs clefs ou d'avenir, porteurs d'emplois, dans le cadre d'un nouveau modèle de développement de chacune des collectivités ultramarines ;
- que soit facilité l'accès des jeunes ultramarins à tous les emplois publics par des mesures spécifiques de préparation aux concours et examens ;
- que l'Observatoire de la Fonction publique de Saint-Pierre-et-Miquelon soit effectivement mis en œuvre.